

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Charron

<https://www.cadre21.org/membres/552eade091424246be976aa6>

Date d'obtention : 2020-11-12 19:40:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette intervention permet une uniformisation des interventions afin de prendre rapidement en charge les situations de SEXTO. Elle permet une limitation de la propagation des photos/vidéos intimes et permet d'éviter ou de diminuer les conséquences chez la victime et les jeunes impliqués dans la situation. Cette trousse d'intervention est efficace, facilitante, rassurance, encadrante et bienveillante, autant pour les jeunes impliqués et que pour les enseignants/intervenants qui doivent intervenir dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans mes futures interventions, je veillerai à respecter le protocole afin de m'assurer que la situation soit prise en charge rapidement et de façon adéquate. J'utiliserai donc la trousse SEXTO, je suivrai les étapes suggérées et je remplirai la grille d'évaluation avec chacun des jeunes impliqués afin d'évaluer adéquatement les circonstances de la situation, la nature des gestes posés, l'étendue de la situation et l'intention des personnes impliquées. J'orienterai par la suite mes interventions selon les informations recueillies.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je devrai intervenir, je ne demanderai jamais de voir les vidéos et ou les photos à caractère sexuel. Je prendrai seulement connaissance de la situation à l'aide de la grille d'évaluation fournie dans la trousse SEXTO. Si j'ai un doute raisonnable de croire qu'un jeune est en possession de pornographie juvénile, je lui confisquerai son téléphone et je le mettrai directement dans le sac prévu à cet effet. De plus, tout au long de ma rencontre avec les jeunes impliqués, je m'assurerai d'être neutre face à la situation et de récolter les informations nécessaires.